

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
BESANCON 2

COMMUNE
ECOLE-VALENTIN
(N° INSEE : 25212)

Nombre de conseillers

- En exercice :	23
- Présents :	21
- Ayant donné Procuration :	2
- Votants :	23
- Absent(s) excusé(s) :	2
- Absent(s) :	0

OBJET

**DETERMINATION DU
NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 17 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 24 mars 2026.

Commune : ECOLE-VALENTIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-2125 02124-2026 0321-02026_13-DE

2026-13

L'an Deux Mille Vingt Six, le 21 mars

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hubert LOUVEAU, doyen du nouveau conseil municipal, puis de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, FOURCASSE Fabien, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, CHAPON Isabelle ayant donné pouvoir à BOUVERET Martine

Un scrutin a eu lieu, M. David BUNEA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que 5 postes d'adjoints soient créés pour cette mandature. Leurs missions concerneront pour :

- Le 1^{er} adjoint : Affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse, CME participation citoyenne et communication
- Le 2^{ème} : vie associative et sportive
- Le 3^{ème} : Urbanisme, voirie/ espaces verts, cimetière, forêt communale.
- Le 4^{ème} : Finances, budget, fiscalité, défense et sécurité publique : vidéo protection, police municipale, prévention des risques : PCS, PPMS, Vigipirate
- Le 5^{ème} : Action sociale, CCAS, aide sociale, bailleurs sociaux.

Délibération :

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, décident de valider, la création de 5 postes d'adjoints à 22 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance
David BUNEA

Le Maire,
Kadir YILDIRIM

